



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SIMSON PREP M

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Primaires.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik GmbH
Industriestrasse 3 – 11
33829 Borgholzhausen, Germany
Tel: +49 (0) 5425 / 801 0
Fax: +49 (0) 5425 / 801 140

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
Belgique Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 24 52 45
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361d)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Alcanes, C7-10-iso-; Butyl titanate; Toluène; Silicate tetraethylique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P331 - NE PAS faire vomir
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE).	Numéro CAS.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistre- ment REACH
Alcanes, C7-10-iso-	292-458-5	90622-56-3	STOT SE 3 (H336)	-	-	-	01-2119471305-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

80 - 100 %			Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)				42-XXXX
Butyl titanate 5 - <10 %	227-006-8	5593-70-4	STOT SE 3 (H335) STOT SE 3 (H336) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119967423-33-XXXX
Toluène 1 - <5 %	203-625-9 (601-021-00-3)	108-88-3	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-	01-2119471310-51-XXXX
Silicate tetraéthylque 1 - <2.5 %	201-083-8 (014-005-00-0)	78-10-4	Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119496195-28-xxxx

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	Numéro CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Alcanes, C7-10-iso-	292-458-5	90622-56-3	-	-	-	-	-
Butyl titanate	227-006-8	5593-70-4	-	-	-	-	-
Toluène	203-625-9 (601-021-00-3)	108-88-3	5580	12000	30	-	-
Silicate tetraéthylque	201-083-8 (014-005-00-0)	78-10-4	-	-	4.9	11	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

	Consulter un ophtalmologue.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
Effets de l'exposition	Peut avoir des effets néfastes sur la reproduction - tels que malformations congénitales, fausses couches ou infertilité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
-----------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources chimiques d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Oxydes métalliques. Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Autres informations Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Température de stockage recommandée Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Primaires.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Toluène 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 77 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ S*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Sk*
Silicate tetraethylique 78-10-4	TWA: 44 mg/m ³ TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm TWA: 44 mg/m ³	TWA: 44 mg/m ³ TWA: 5 ppm

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Butyl titanate (5593-70-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	127 mg/m ³	

Toluène (108-88-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	384 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	192 mg/m ³	
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	384 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	192 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	384 mg/m ³	

Silicate tetraethylique (78-10-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	12.1 mg/kg pc/jour	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	12.1 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	85 mg/m ³	
travailleur À court terme	Inhalation	85 mg/m ³	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Effets localisés sur la santé			
travailleur	Inhalation	85 mg/m ³	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
travailleur	Inhalation	85 mg/m ³	
À long terme			
Effets localisés sur la santé			

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Butyl titanate (5593-70-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Inhalation	152 mg/m ³	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	37.5 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Oral(e)	3.75 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			

Toluène (108-88-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Inhalation	56.5 mg/m ³	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Inhalation	226 mg/m ³	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Inhalation	56 mg/m ³	
À long terme			
Effets localisés sur la santé			
Consommateurs	Inhalation	226 mg/m ³	
Effets localisés sur la santé			
À court terme			
Consommateurs	Cutané(e)	226 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Oral(e)	8.13 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			

Silicate tetraethylique (78-10-4)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Cutané(e)	8.4 mg/kg pc/jour	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Cutané(e)	8.4 mg/kg pc/jour	
À long terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Inhalation	25 mg/m ³	
À court terme			
Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs	Inhalation	25 mg/m ³	
À court terme			
Effets localisés sur la santé			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	25 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	25 mg/m ³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Butyl titanate (5593-70-4)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.08 mg/l
Eau de mer	0.008 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	65 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.0687 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.0069 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.0168 mg/kg de masse sèche

Toluène (108-88-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.68 mg/l
Eau de mer	0.68 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	13.61 mg/l
Sédiments d'eau douce	16.39 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	16.39 mg/kg de masse sèche
Terrestre	2.89 mg/kg de masse sèche

Silicate tetraethylique (78-10-4)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.192 mg/l
Eau de mer	0.0192 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.18 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.018 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.05 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée : Caoutchouc carbone fluoré (FKM). Épaisseur des gants > 0.7mm. Gants stratifiés multicouches. Épaisseur des gants > 0.1mm. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.
Type de filtre recommandé :	Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Jaune clair	
Odeur	Léger/légère. Solvant.	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	116 - 142 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	7.0 Vol.%	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	0.9 Vol.%	
Point d'éclair	environ 3 °C	ISO 13736
Température d'auto-inflammabilité	370 °C	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	non applicable. Insoluble dans l'eau.
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	1 mm²/s	DIN 51562
Viscosité dynamique	environ 0.76 mPa s	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	<110 kPa	hPa @ 25 °C
Densité relative	0.76	
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité	0.76 g/cm³	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	environ 17	
Teneur en COV		Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Protéger de l'humidité.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.
------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
-------------------------------------	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
-----------	---

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	>2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	>2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	246.20 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Alcanes, C7-10-iso-	>10000 ?L/kg (Rattus)	> 3160 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4504 ppm (Rattus) 4 h
Butyl titanate	=3122 mg/kg (Rattus)	>5000 mg/Kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Toluène	=5580 mg/kg (Rattus)	= 12000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>20 mg/L (Rattus) 4 h
Silicate tetraethylique	LD50 > 2500 mg/kg (Rattus) OECD 423	= 5878 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) = 6300 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 10 mg/L (Rat male) 4 h > 16.8 mg/L (Rat female) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Provoque des brûlures.

Toluène (108-88-3)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, B.4	Lapin	Cutané(e)			Irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants
Toluène (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe B.13/14 (test d'Ames)	Salmonella typhimurium	Non mutagène
Essai OCDE n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères utilisant les gènes Hprt et xprt	Souris	Non mutagène

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Toluène	Repr. 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Toluène (108-88-3)

Méthode	Espèce	Résultats
OCDE 407	in vivo	Toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toluène (108-88-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, B.26	Rat, mâle, femelle	Oral(e)		91 jours	NOAEL: 625 mg/kg
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat, mâle, femelle	Inhalation, vapeurs			NOAEL: 1.131 mg/l

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Alcanes, C7-10-iso-90622-56-3	-	18.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	EL50 (48h)= 2.4 mg/L (Daphnia magna)		
Butyl titanate 5593-70-4	-	1825 mg/l	-	1300 mg/l (Daphnia magna)		
Toluène 108-88-3	EC50 72 h = 12.5 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 5.89 - 7.81 mg/L (Oncorhynchus mykiss flow-through) LC50 96 h = 5.8 mg/L (Oncorhynchus mykiss semi-static)	EC50 = 19.7 mg/L 30 min	EC50: =11.5mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 5.46 - 9.83mg/L (48h, Daphnia magna)		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Silicate tetraethylique 78-10-4	EC 50 (72h) > 100 mg/L (Pseudokirchner iella subcapitata) OECD 201	LC50 (96h) > 245 mg/L (Danio rerio) EU Method C.1	-	-		
------------------------------------	--	--	---	---	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Butyl titanate	0.84
Toluène	2.73
Silicate tetraethylique	3.18

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Butyl titanate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Toluène	La substance n'est pas PBT/vPvB
Silicate tetraethylique	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Alkanes, C7-10-iso-, Toluene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquettes	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Alkanes, C7-10-iso-, Toluene), 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 601, 640D
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	1 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Alcanes, C7-10-iso-, Toluène)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Alcanes, C7-10-iso-, Toluène, Alkanes, C7-10-iso-), 3, II, (3°C c.c.), Polluant marin
14.5 Polluant marin	P
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantité limitée (LQ)	1 L
N° d'urgence	F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1993
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide inflammable, n.s.a. (Alkanes, C7-10-iso-, Toluene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1993, Liquide inflammable, n.s.a. (Alkanes, C7-10-iso-, Toluene), 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3H

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Toluène	108-88-3	48.

48 . Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. Les adhésifs ou la peinture en aérosol, contenant la substance ci-dessus égale ou supérieure à 0,1%, ne doivent pas être mis sur le marché lorsqu'ils sont vendus au grand public.

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents)
Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

hydrocarbures aromatiques	< 5%

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SIMSON PREP M
Remplace la date 23-févr.-2024

Date de révision 13-sept.-2024
Numéro de révision 1.16

Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
Agence de protection de l'environnement des États-Unis
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 13-sept.-2024

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 2 15

Conseil en matière de formation Lorsque vous travaillez avec des matières dangereuses, la formation régulière des opérateurs est requis par la loi

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité